

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-trois février** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 17 février 2023, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusé : Gérard ENDERLIN

Absent :

Représentés par pouvoir : Christelle PEPIN, Alain MILON, Cyrille GAILLARD, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



DEL_2023_23

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DE VAUCLUSE DE TENNIS

Une subvention exceptionnelle de 4 000 euros est demandée à la ville par le comité de Vaucluse de tennis pour les aider au financement de l'organisation du tournoi international du « Pont des générations ITF grade 4 » qui se déroulera à Sorgues les 24 et 25 février 2023 pour les qualifications et du 26 février au 04 mars 2023 pour le tableau final.

Cette subvention servira à couvrir une partie des frais d'arbitrage et de déplacement des différents arbitres suivant le cahier des charges de la Fédération Internationale de Tennis.

Le Conseil Municipal est invité à accepter le versement d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle au comité de Vaucluse de tennis d'un montant de 4 000 €.

Les crédits sont inscrits au budget principal 2023 sur l'imputation comptable 65748.

Pour rappel, sur l'exercice 2022, le Conseil municipal avait également alloué une subvention exceptionnelle de 4 000 € au Comité de Vaucluse de tennis pour l'organisation de cette manifestation.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 6 Février 2023,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-7,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Sur le rapport présenté par Serge SOLER;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE le versement d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle au comité de Vaucluse de tennis d'un montant de 4 000 €.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2023 sur l'imputation comptable 65748.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Publiée le 03 mars 2023